



REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025-57

Les membres du conseil d'administration se sont réunis le 15 décembre 2025 à 16 H 30 sur convocation en date du 28 novembre 2025, par Monsieur Bernard CZECH, Président du C.C.A.S. Dûment convoqué, le Conseil d'administration du C.C.A.S. s'est réuni, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard CZECH, Président du C.C.A.S

Etaient présent(es) : Etaient présent(es) : Bernard CZECH, Jean-Pierre DESTAILLEUR, Betty FONTAINE, Bernard GORA, LORTHIOS Dorothée, Jocelyne MARET, Bernard MOREL, Bernard OLIVIER, Françoise PLATEAU, Denise QUINTIN, Chantal WAGON

Absent(es) ayant donné procuration : Marie-José FACQ pouvoir Bernard GORA, VASSEUR Sandrine pouvoir Françoise PLATEAU

Excusé(es) : Jacqueline BRISSY, Marie-Pascale SALVINO, Nathalie FERNANDEZ, Arlette PLOUVIN

Absent(es) :

Elodie FERLIN responsable résidence

Secrétaire de séance : Mme DESMONS Anita, Directrice du CCAS

OBJET : BUDGET DEFINITIF SEJOUR SENIORS EN VACANCES SINGLEYRAC – DORDOGNE 2025

Monsieur le Président explique aux membres du conseil qu'il convient d'établir le budget définitif du séjour à SINGLEYRAC qui s'est déroulé 11 au 17-10-2025, dans le cadre de la convention « SENIORS EN VACANCES ».

Après avoir pris connaissance de la note de synthèse et après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité soit 13 voix

DECIDE

D'approuver le budget définitif du séjour repris ci-dessous :

BUDGET DEFINITIF SEJOUR SENIORS EN VACANCES "RIEC-SUR-BELON -BRETAGNE »
du 11 au 17-10-2025

FONCTIONNEMENT			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
fourniture administrative-impression	250,00 €		
affranchissement	473,00 €	Participation des bénéficiaires	61 395,00 €
Frais de séjour+assurance+transport	64 261,72 €	Trop perçu VTF à percevoir	6 255,60 €
		fonds propres (pot de l'amitié, participation CCAS)	5 734,48 €
Remboursement aide ANCV aux usagers	8 268,00 €		
sachet de convivialité	51,36 €		
cadeaux anniversaires	81,00 €		
	73 385,08 €		73 385,08 €
VALORISATION			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Mise à disposition de personnel	1 446,00 €	Fonds propres	1 446,00 €
		Autres contributeurs (préciser)	
Bénévoles	0,00 €		
	1 446,00 €		1 446,00 €
Dépenses		Recettes	
74 831,08 €		74 831,08 €	

Pas de dépenses d'investissement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance à Auby,
le 15/12/2025

